



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3911

Lyon 7e - Adaptation de l'opération n° 07308001 - Ilôt Parmentier - Acquisition et aménagement de l'espace paysager et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 programme 00012

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. GIORDANO Alain

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3911 - LYON 7E - ADAPTATION DE L'OPERATION N° 07308001 - ILOT PARMENTIER - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAYSAGER ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1 PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2017/2751 du 16 janvier 2017, vous avez approuvé l'acquisition d'un terrain, cadastré AW 144 sis au 52 rue Jaboulay à Lyon 7<sup>e</sup>, correspondant à un emplacement réservé inscrit au PLU, pour la réalisation d'un espace vert, pour un montant de 287 000 €, dont 17 500 € de frais notariés.

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », AP n° 2015-1, programme 00012.

Le tènement est situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement entre les rues d'Anvers, Professeur Grignard et Jaboulay. Historiquement, l'îlot Parmentier accueillait le dépôt de tramways des Omnibus et Tramways de Lyon (OTL) puis de bus des Transports en Commun Lyonnais (TCL).

Démoli en 2016, l'îlot a fait l'objet d'un projet de recomposition urbaine sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour accueillir des bâtiments présentant plusieurs affectations : résidence pour seniors, logements, commerces et services. Le promoteur COGEDIM assure la réalisation du programme de construction de logements sur les parcelles AW142 et AW143 et la réhabilitation du bâtiment existant situé sur la parcelle AW145.

La création d'un espace paysager traversant sur l'emprise de la parcelle AW144 incombe à la Ville de Lyon suite à l'acquisition de la parcelle auprès de COGEDIM en 2017, compte-tenu de son inscription au PLU en emplacement réservé "espace vert public".

Cet aménagement propose la création d'une place-promenade plantée et éclairée avec la création d'un parvis pour le groupe scolaire situé en vis-à-vis, rue du Professeur Grignard. Le projet inclura des espaces de jardinage "citoyen" et des mobiliers et jeux.

La Direction des Espaces Verts - Pôle Aménagement des Paysages Urbains- est chargée de la conduite globale de cette opération, et de sa conception.

Le coût de cet aménagement est évalué à 300 000 € TTC. Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 20 000 € TTC et celui des travaux à 280 000 € TTC.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées conformément au code des marchés publics.

Il convient de porter le montant global de l'opération à 587 500 € TTC (acquisition et aménagement), à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, 2017/2751 du 16 janvier 2017 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

1 – Le nouveau montant de l'opération n° 07308001 « Ilot Parmentier - Acquisition et Aménagement de l'espace paysager » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération 07308001 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la ville, sur le programme 00012, AP 2015-1 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823.

3 - L'échéancier prévisionnel susceptible de variation compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :

- 2018 : 307 500 € TTC
- 2019 : 280 000 € TTC.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

5 – M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO